

« ainsi que la note par moi lue, avec toutes les notes, les  
 « noms des jurés et des juges qui ont prononcé mon arrêt de  
 « mort. »

« Ainsi son dernier écrit était encore une liste de proscription!  
 « Je recommande, dit-il dans un autre écrit, mon ame à Dieu,  
 « et ma vengeance à ma patrie (1). »

Plus loin, Maurille rapporte un fait douloureux et bien connu dans notre cité, où resident plusieurs membres de la famille qui fut victime de cette barbare sentence.

« Lauras (2) était père de dix enfants ; sa femme était en-  
 ceinte du onzième; elle court, avec sa famille éplorée, se jeter  
 aux pieds des juges, pour solliciter la liberté de son mari. La  
 tendresse conjugale, la piété filiale et tous ces élans de la na-  
 ture qui déchirent l'ame sensible n'avaient aucun accès sur le  
 cœur de ces êtres féroces. *Qu'on éloigne ces rejetons d'une race  
 rebelle!* telle fut la réponse des juges.

« L'accusé est condamné à mort, en présence de sa famille.  
 Sa malheureuse épouse crut émouvoir les représentants ; ses  
 espérances furent encore trompées. Lauras marche au sup-  
 plice ; sa femme, entraînée par son désespoir, s'élance jusques  
 sur la guillotine, pour enlever son mari aux bourreaux ; il est  
 frappé dans ses bras, son sang rejaillit sur elle. L'horreur dont  
 elle est saisie hâte dans ses entrailles les douleurs de l'enfan-  
 tement. On la porte chez elle mourante ; les émissaires de la  
 commission temporaire y arrivaient en même temps ; les  
 scellés sont apposés sur les effets les plus indispensables ; on  
 la chasse de sa maison, sans lui permettre d'emporter même  
 les linges nécessaires à l'être auquel elle venait de donner  
 le jour. Cette femme succombe à sa douleur, et ses enfants  
 sont relégués dans un hôpital (3). »

(1) P. 118.

(2) C'est Loras qu'il faut écrire. L'évêque actuel de Dubucque est un de  
 ces dix enfants dont parle Maurille.

(3) P. 182.